

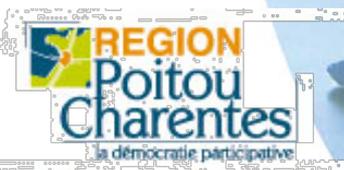
Unité oxalor Lezay



Centre Environnemental Multifilières



Application industrielle du traitement OXALOR





Un site exceptionnel



Avec les Contrats Régionaux de Développement Durable, la Région aide au financement de projets locaux et participe à la dynamique des territoires avec les collectivités locales.

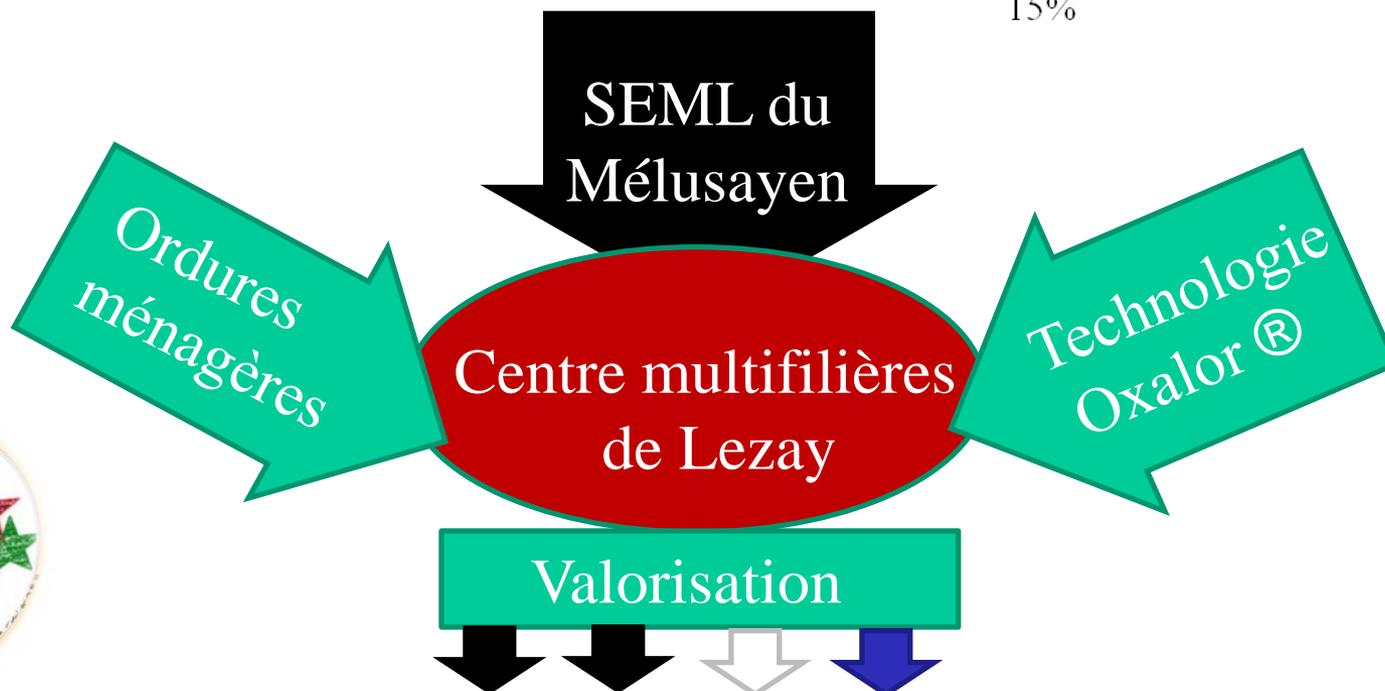
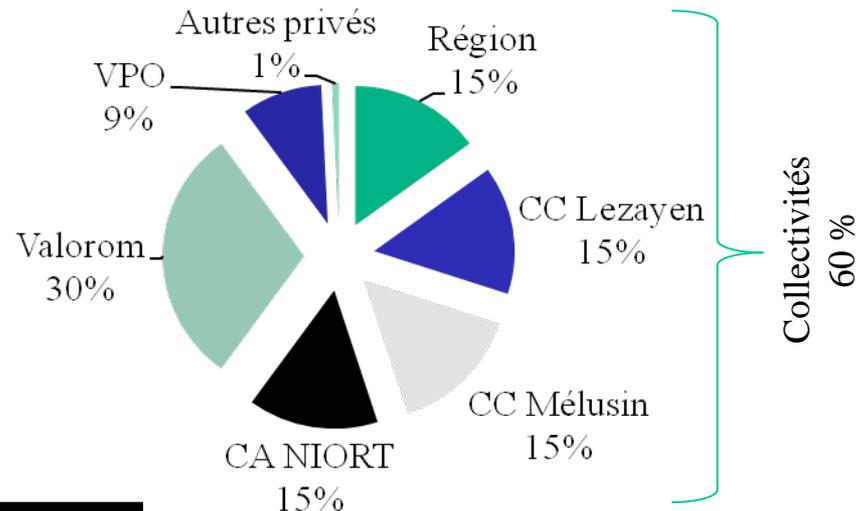


**La Présidente au Conseil
d'Administration de la SEML du
MELUSAYEN**

**Ségolène Royal a signé, la convention de
participation de la Région au capital de la
SEML du MELUSAYEN**

- La Société d'économie Mixte Locale du Mélusayen traite et valorise les déchets à Lezay,
- Investie dans la promotion des procédés innovants, elle développe la technologie OXALOR® pour une valorisation croissante des déchets,
- LA SEML a vocation à être une vitrine des actions des collectivités et du groupe privé OXALOR®.

Capital SEML



Seml du Mélusayen, la société issue de l'association de la Région Poitou-Charentes, de la Communauté d'Agglo de Niort et des deux Communautés de Communes de Lusignan et de Lezay, est une société anonyme d'économie mixte qui traite et valorise les déchets ménagers sur le territoire de Lezay (Deux-Sèvres).

Investie dans la promotion de procédés innovants, elle développe la technologie « oxalor ® » assurant une valorisation toujours croissante à ses déchets.

Cette "SEML déchets" a pour vocation d'être un lieu d'expression et d'échange au service de l'intérêt général et une vitrine représentative des actions menées par les différents acteurs.

Le Groupe OXALOR® c'est aussi :

Une **homologation** n°1020009 du 30/06/06 délivrée par le **Ministère de l'Agriculture** sur le produit OXALOR®

Une **autorisation d'exploiter**, relevant de la **nomenclature 322** des installations classées **délivrée par la Préfecture des Deux Sèvres** le 31/01/2008 sur le nouveau site de LEZAY

Une **autorisation d'exploiter** pour une activité de fabrication d'amendement calcique, relevant du N°2170 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.



Une **Autorisation Provisoire de Vente** sur son produit boues de STEP **OXYOB®** n°6070001 délivrée par le **Ministère de l'Agriculture** le 13 juillet 2007 et produit sur le site de Lezay.

une **Autorisation Provisoire de Vente** sur son produit **OXYOM®** n°6070002 **délivrée par le Ministère de l'Agriculture** le 19 sept. 2007

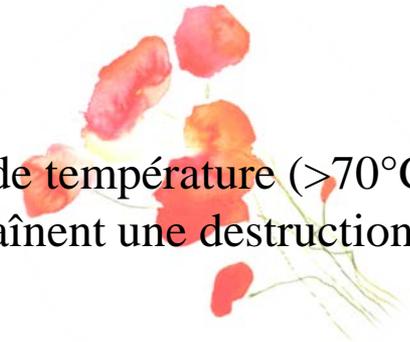
La technologie OXALOR® mise en oeuvre

Le procédé de traitement **mécano physico-chimique OXALOR®** mis en œuvre à Lezay s'applique au traitement des ordures ménagères résiduelles.

On crée une réaction exothermique (production de chaleur) entre le réactif et un liquide (boues, lisiers, eaux) qui va puiser son combustible dans l'humidité des matières organiques.

Cette réaction génère les quatre phénomènes majeurs suivants :

- 1. Déshydratation** de la matière organique :
- 2. Augmentation du pH** du milieu
- 3. Hygiénisation** de la matière organique : une forte augmentation de température ($>70^{\circ}\text{C}$), un pH élevé (>12), un temps de séjour court (>180 minutes) entraînent une destruction des germes.
- 4. Stabilisation** de tous les déchets (ni odeurs, ni lixiviats).

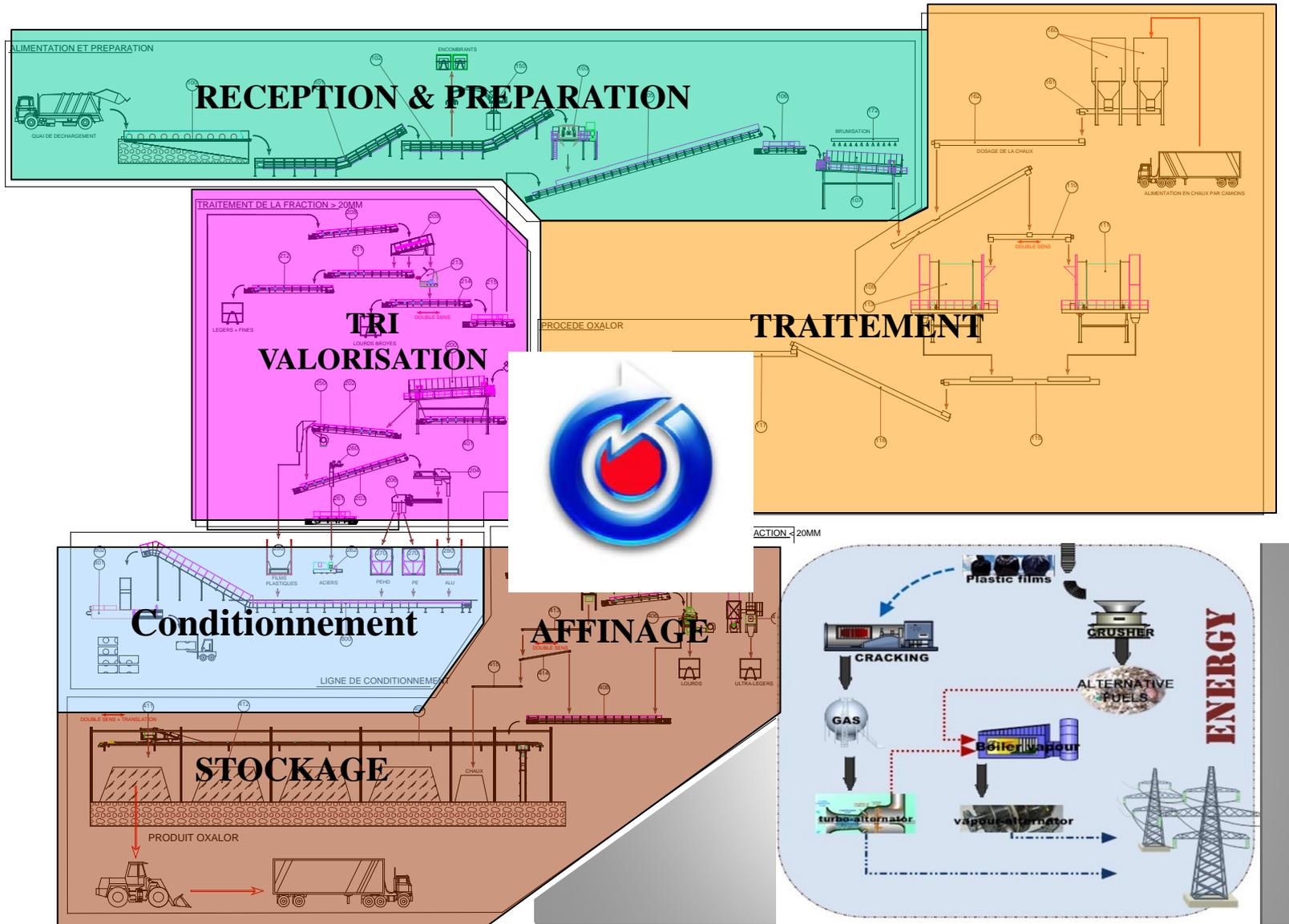


qui vont permettre sur quatre modules différents (**stabilisation, affinage, tri et combustible**) de valoriser **90%** des déchets.

La durée totale de traitement est de 2 H 30 heures environ.

La quantité de réactif utilisée n'excède pas 10% des déchets entrants dans le traitement.

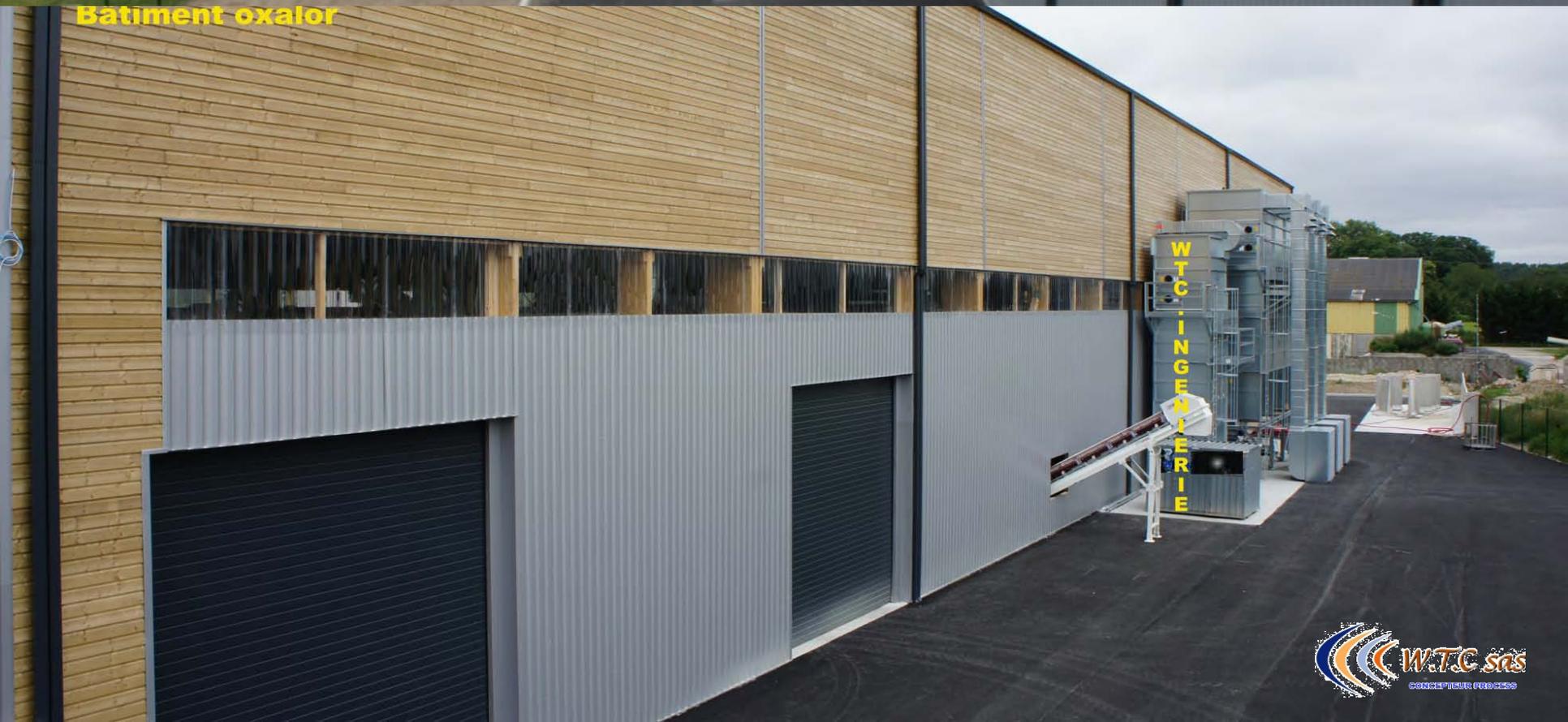
LES DIFFERENDS MODULES PROCESS



LEZAY - PHOTOS



Immeuble Lindbergh
6 avne Niel Armstrong
F-33692 MERIGNAC cedex
Tél:0661 347 263 Fax: 0553 668 104





oxalor
process

wtc ingenierie



wtc ingenierie

oxalor supervision



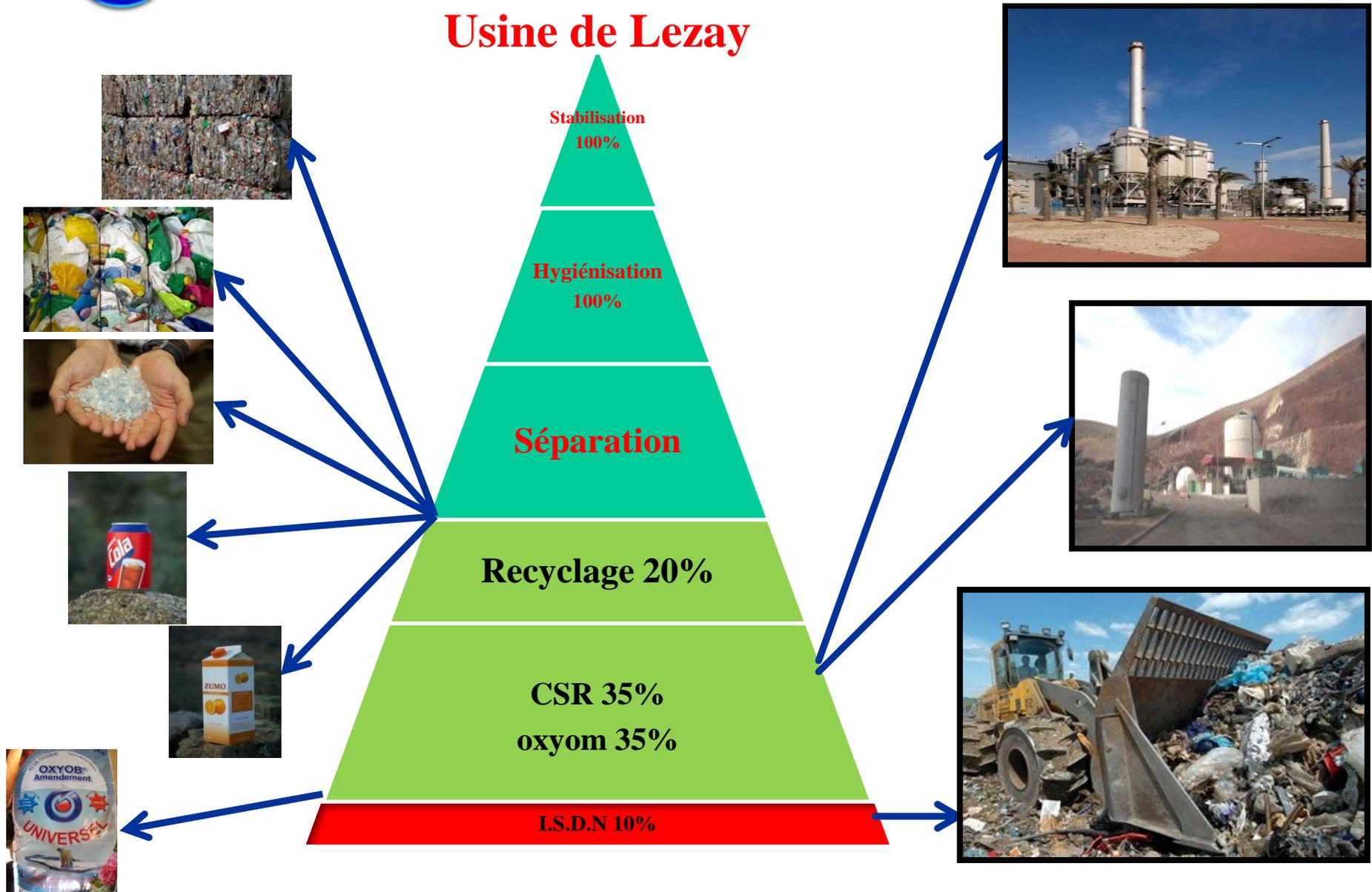
Une vitrine industrielle

Les chiffres



90% DE VALORISATION

Usine de Lezay



POINTS FORTS

RAPIDITE DU TRAITEMENT INFERIEUR à 3 heures

STABILISATION & HYGIENISATION de TOUTES les MATIERES

VALORISATION OPTIMALE

ABSENCE DE NUISANCES

REDUCTION DES VOLUME à INCINERER ou ENFOUIR

LIMITATION des SURFACES CONSTRUITES

LIMITATION DES INVESTISSEMENTS

FAIBLES COUTS D'EXPLOITATION

MISE EN ŒUVRE RAPIDE

MODULISATION DU CONCEPT

LES OBJECTIFS

La simplicité et l'efficacité dans le traitement de nos déchets

Un traitement de proximité

Des investissements faibles

Une maîtrise des coûts d'exploitation

Une fiscalité moindre pour nos Concitoyens



*« Rien ne se perd,
Rien ne se crée,
Tout se transforme. »*

Antoine Laurent de Lavoisier

Chimiste, philosophe et économiste français.